

Chaine alerte évènement climatique grave

Cas n°1 : Au départ d'un évènement constaté localement école/établissement

Cas n°2 : Au départ d'une prévision météorologique

Ecole ou établissement



1



2



3



Service d'urgence approprié :
15 (SAMU en priorité), 17 (Police),
ou 18 (Pompiers)

CELLULE DE CRISE ACADEMIQUE

04 67 91 52 00 /
celluledecriseacademique@ac-montpellier.fr

CELLULE DE CRISE DEPARTEMENTALE
/IEN Lozère : 04 66 49 51 31

Familles  /
Mairie

PREFECTURE
Renseignements Territoriaux

CELLULE MINISTERIELLE DE VEILLE ET
D'ALERTE (CMVA)
cmva.hfds@education.gouv.fr

CELLULE MINISTERIELLE DE VEILLE ET
D'ALERTE (CMVA)

cmva.hfds@education.gouv.fr

PREFECTURE
Renseignements Territoriaux

 et/ou ((sms))

CELLULE DE CRISE ACADEMIQUE

04 67 91 52 00 /
celluledecriseacademique@ac-montpellier.fr

CELLULE DE CRISE DEPARTEMENTALE
/IEN Lozère : 04 66 49 51 31

((sms)) et/ou @

Ecole ou établissement



 et/ou ((sms))

Familles  /
Mairie

--

CAS n°1 : L'alerte "remontante" lorsqu'elle part des écoles vers les services de sécurité ou de secours et vers les services académiques. Elle signale un fait grave, ou une menace sérieuse imminente.

Actions à mettre en œuvre par l'école:

1- Alerte des services de secours ou de sécurité qui organisent la réponse à l'urgence. La préfecture est selon la gravité de la situation directement informée par les services alertés

2- Alerte des cellules de crises académiques par les Numéros académique d'urgence : il permet d'informer DASEN, recteur, ministre. Un contact avec la préfecture est aussitôt établi par le rectorat ou la DSDEN.

3- Contact avec les familles et la mairie

CAS N°2 : L'alerte "descendante" lorsque l'information part du ministère, de la préfecture, du rectorat ou de la DSDEN vers les écoles ou les établissements.

Elle a pour but de mettre en alerte ou de diffuser des informations ou consignes vers les écoles d'un secteur donné.

- ✓ Informer écoles de la survenance d'une crise grave sur un point du territoire
- ✓ Informer écoles d'une menace imminente nécessitant une mise en alerte immédiate (déclenchement PPMS)
- ✓ Informer écoles sur l'évolution d'une crise en cours
- ✓ Diffuser des consignes concernant la gestion d'une situation de crise en cours

Les canaux de communication de l'alerte descendante, à maintenir actifs et sous surveillance permanente en situation d'alerte ou de crise :

- *Le téléphone portable du responsable de l'école et de son suppléant dont les numéros ont été communiqués aux services académiques via l'application GRADE*
- *Message SMS sur téléphone portable du directeur d'école et de son suppléant*
- *Appel vocal sur téléphone portable du directeur d'école ou de son suppléant ou sur le téléphone fixe de l'école*
- *La boîte mel générique de l'établissement ou de l'école.*
- *En compléments, les sites web de la préfecture, de la DSDEN et du Rectorat.*